

CONCOURS PHOTO
« Bruxelles plurielle »
Regards sur la diversité bruxelloise

Règlement

Le **Parlement francophone bruxellois** et **Photo Gallery asbl/vzw** encouragent la création photographique et organisent en commun un concours photo dans le cadre des 50 ans de l'immigration marocaine et turque en Belgique.

Ce concours consiste à illustrer Bruxelles, sa diversité ethnique et culturelle, et ce, à travers une série de 3 photographies qui ensemble font sens, ci-nommées « triptyques ».

Le thème imposé est « Bruxelles plurielle, Regards sur la diversité bruxelloise ».

Article 1er - Organisation du concours

Le Parlement francophone bruxellois, ci-après dénommé « l'Organisateur », sis 77, rue du Lombard, 1000 Bruxelles, organise, en collaboration avec Photo Gallery asbl/vzw., le concours « Bruxelles plurielle, Regards sur la diversité bruxelloise » dans le cadre des 50 ans de l'immigration marocaine et turque en Belgique.

Le concours consiste, pour le public cible, à réaliser, dans un délai fixé, une série de trois photographies qui ensemble font sens, sous format numérique exclusivement.

Les photographies envoyées devront respecter la totalité des règles suivantes pour être prises en compte dans le cadre du présent concours :

- Les photographies doivent s'inscrire dans le thème fixé par l'Organisateur.
- Le participant soumet ses photographies par voie électronique via le site www.pgav.be. Il sera autorisé à adresser un maximum de 1 série de 3 photos (un triptyque).
- Le participant effectue le téléchargement de sa série photographique vers le site www.pgav.be.
- Les photographies déposées sur le site doivent être de 500 ko maximum par image, en format JPEG uniquement.
- Les photographies doivent être numérotées de 1 à 3, dotées d'un titre en français et référencées par le nom, prénom ou le pseudo de l'auteur de l'image ainsi que son âge.
- Pour des questions de qualité, lors de l'exposition des photographies en grand format, le participant s'engage, le cas échéant, à fournir à l'Organisateur ses images sous forme de fichiers imprimables au format 40x50cm en 300 dpi. Le participant sélectionné en qualité de lauréat qui s'avère être dans l'incapacité de fournir de tels fichiers se verra

disqualifié du concours.

Article 2 - Conditions de participation

Le concours est réservé exclusivement aux personnes habitant la Région de Bruxelles-Capitale. A ce titre, le participant communiquera son adresse lors de l'inscription au concours.

Le concours débute le 07 octobre 2013. La date limite pour l'inscription et la remise des photographies est le 10 janvier 2014 à minuit.

Le concours s'attachera à récompenser des photographies conformes au thème « Bruxelles plurielle, Regards sur la diversité bruxelloise ».

Article 3 - Modalités d'inscription

La participation et l'inscription se font uniquement par voie électronique via le site www.pgav.be et ce jusqu'à la date du 10 janvier 2014 à minuit.

Le participant doit en outre imprimer et renvoyer la fiche d'autorisation et droits d'exploitation des photographies, dûment complétée et signée avant le 10 janvier 2014 à minuit, par courrier simple à Photo Gallery asbl/vzw, 10 Galerie de la Reine, 1000 Bruxelles. A défaut, l'inscription ne sera pas prise en compte. La fiche est annexée au présent règlement.

ARTICLE 4 - Déroulement du concours

La chronologie du concours est la suivante :

Étape 1 : du 7 octobre 2013 au 10 janvier 2014 à minuit : inscription au concours et participation (soumission des photos) par voie électronique via le site www.pgav.be .

Étape 2 : fin janvier 2014 : organisation du jury du concours chargé de désigner les gagnants (voir article 8).

Étape 3 : fin février 2014 : communication des résultats aux gagnants par téléphone, courriel et/ou courrier postal.

Étape 4 : 20 mars 2014 : proclamation des résultats, remise des prix et vernissage de l'exposition au Parlement francophone bruxellois (rue du Lombard 77, 1000 Bruxelles).

Étape 5 : du 21 mars au 04 avril 2014 : exposition des triptyques des lauréats du concours au Parlement francophone bruxellois.

Étape 6 : (dates à confirmer) : exposition des triptyques des lauréats du concours à la librairie *Filigranes* (avenue des Arts, 39-40, 1040 Bruxelles)

Article 5 – Droits d'auteur, droit à l'image

Chaque participant garantit à l'Organisateur du concours qu'il a pris lui-même les photos et autorise la reproduction gratuite de ses œuvres dans le cadre des manifestations du Parlement francophone bruxellois, qui s'engage à ne pas les céder à un tiers.

Chaque participant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom et adresse ainsi que les images et autre informations incluses dans son dossier dans toute manifestation publique ou

promotionnelle, sans que cette utilisation ne lui confère un avantage ou une rémunération autre que le Prix remporté éventuellement.

Article 6 - Acceptation d'un dossier

Tout dossier de participation illisible, incomplet ou envoyé par un autre biais que celui exigé ne sera pas pris en compte. Chaque participant peut déposer un maximum de 1 série de 3 photographies (un triptyque).

Article 7 - Frais de dossier

La participation au concours est gratuite. Les éventuels frais de constitution du dossier de participation ne sont pas remboursés.

Article 8 - Jury et sélection des photographies

Le jury sera composé de membres issus du Parlement francophone bruxellois, de Photo Gallery asbl/vzw et de professionnels du secteur.

Le jury récompensera les 10 meilleurs projets.

Les critères principaux seront le respect des règles mentionnées à l'article 1er, le respect du thème, l'originalité, l'esthétisme et l'émotion véhiculée par la photo, le coup de cœur.

Le jury se réserve le droit de créer des prix supplémentaires.

Article 9 - Remise des prix et exposition

L'organisation d'une exposition des meilleurs et/ou projets primés clôturera le concours. Elle se tiendra dans le bâtiment du Parlement francophone bruxellois (77, rue du Lombard à 1000 Bruxelles), du 21 mars au 04 avril 2014 (hors week-ends).

Lors du vernissage de l'exposition le 20 mars 2014, l'Organisateur attribuera, aux trois premiers lauréats, le "Grand Prix du jury", le "Prix du Parlement francophone bruxellois" et le "Prix de Photo Gallery asbl/vzw".

Un prix spécial "jeunes", réservé aux moins de 18 ans, sera également décerné. Des bons cadeau seront remis aux lauréats de la 5eme à la 10eme place.

Les frais de l'exposition et du vernissage seront entièrement pris en charge par l'Organisateur.

Article 10 - Prix

1er Prix : le "Grand Prix du jury", à savoir

- un appareil photo type reflex* D7100 Nikon

2eme Prix : Le "Prix du Parlement francophone bruxellois", à savoir

- un appareil photo type hybride* J1 Nikon

3eme Prix : le "Prix Photo Gallery asbl/vzw", à savoir

- un appareil photo type compact Coolpix*

(*) Ou des produits équivalents en cas de rupture de stock

Prix spécial : "Jeunes (moins de 18 ans)", à savoir

- un appareil photo type reflex* D3200 Nikon

5eme > 10eme prix : bons cadeau

Les prix ne sont ni remboursables, ni échangeables.

Article 11 - Remise des prix

Les gagnants seront prévenus par téléphone, courriel et/ou courrier. Ils en accuseront réception dans les trois jours de la réception par courriel à l'adresse info@pgav.be. Dans le cas contraire, l'Organisateur se réserve le droit de remettre en jeu le prix et de l'attribuer à d'autres participants. Les prix attribués et le nom des gagnants pourront être consultés sur le site internet www.pgav.be dès la fin du mois de février 2014.

Article 12 - Contrôle

L'Organisateur se réserve le droit d'exercer un contrôle sur le déroulement du concours, d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce concours. Sa responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée du fait de ces modifications.

Article 13 - Règlement du concours

Le règlement du concours est à disposition sur les sites suivants : www.pgav.be et www.pfb.irisnet.be. Le règlement peut également être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Photo Gallery asbl/vzw "*Bruxelles plurielle, Regards sur la diversité bruxelloise*" Galerie de la Reine 10, 1000 Bruxelles.

Article 14 - Acceptation du Règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Aucune correspondance ne sera échangée, ni par courrier, ni par courriel, concernant le présent règlement, les modalités du concours et de sélection des lauréats. Les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par l'Organisateur. Les participants qui ne se conformeront pas au présent règlement seront immédiatement disqualifiés.

Article 15 - Protection de la vie privée

Les informations personnelles recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi sur la protection de la vie privée. L'Organisateur et Photo Gallery asbl/vzw sont seuls détenteurs de ces informations et pourront les utiliser à des fins promotionnelles.

Tout participant au concours bénéficie, auprès de l'Organisateur et de Photo Gallery asbl/vzw, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies sur le formulaire du concours et le concernant. Pour ce faire, le participant doit écrire à l'adresse suivante : Photo Gallery asbl/vzw, Galerie de la Reine 10, 1000 Bruxelles, en précisant sa demande.

Article 16 - Annexe au Règlement

Le présent règlement est complété par une annexe dénommée "Fiche d'autorisation et droits d'exploitation des photographies", permettant à l'Organisateur et à Photo Gallery asbl/vzw de reproduire et représenter les photographies des meilleurs projets sur le site internet de l'Organisateur et de Photo Gallery asbl/vzw éventuellement et, d'autre part, d'exposer les photographies dans des galeries et/ou lieux publics. Cette annexe fait partie intégrante du présent règlement.

Article 17 - Litige

Le présent concours est soumis au droit positif belge. Tout litige devra être porté devant une Chambre francophone du Tribunal de première instance de Bruxelles.

Pour toutes informations concernant le concours :

Photo Gallery asbl/vzw

10, Galerie de la Reine

1000 Bruxelles

+32 (0)485 805 843

info@pgav.be